

## Collocation avec une amie

Par JACKPOT, le 18/06/2010 à 10:15

Bonjour,

je suis actuellement a la recherche d'un logement. je suis hébergé chez mon fils,a buchelay 78, mon ex amie elle vie chez une personne a aubergenville, cette personne la maltraite, d'ailleur elle a fait mainte fois des mains courantes,et a porte plainte pour coups, comme nous somme reste en bon terme,j'ai envisage de prendre un appartement en collocation avec elle,qui est actuellement au R M I (R S A)

je suis veuf et perçoit une assez bonne retraite. nous avons donc fait une demande commune auprès de coopération et famille, ainsi que du c c a s d'aubergenville

mais voila, comme nous avons vécu ensemble pendant quelque temps auparavant, la responsable du C C A S veut absolument nous mettre en concubinage, ce que nous ne voulons ni l'un ni l'autre, c'est le seul point qui bloque dans le dossier

quelle document apporter a cette personne prouvant qu'il n'y a plus aucune relation entre nous, a part amicale, je vous remercie d'avance pour votre réponse